



## ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de Dizy,

Vu la demande en date du 27 juillet 2023 par laquelle Maître Fanny RONDEAU-DUCORNET de la SELARL « AY-CHAMPAGNE NOTAIRES » - 5 rue de la Charte – BP 29 – 51160 AY-CHAMPAGNE, demande l'alignement de la propriété sis 909 Avenue du Général LECLERC – 51530 DIZY ;

Vu le Code général des propriétés publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

Vu le plan d'alignement de la commune de DIZY approuvé le 29 janvier 1890 ;

Vu la conformation des lieux :

### ARRÊTÉ

#### **Article 1<sup>er</sup> : Alignement**

L'alignement de la voie : 909 Avenue du Général LECLERC – 51530 DIZY, susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée :

- par le plan d'alignement approuvé le 29 janvier 1890 dont l'extrait est ci-annexé.

#### **Article 2 : Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 3 : Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévus par le Code l'urbanisme, notamment dans ses articles L.421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

#### **Article 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra utilisé dans le délai de Un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. a défaut, une nouvelle demande devra être effectué.

.../...

SERVICE VICINAL

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
de Reims.

Subdivision d'Aÿ  
n° d'inventaire 1078

R.D 386

CHEMIN DE grande COMMUNICATION N° 10

de Fismes à Vertus.

PLAN D'ALIGNEMENT

DE LA TRAVERSE DE Dizy.

SUBDIVISION d'Aÿ	
N° du Reg.	_____
Le	16 Avril 1890
Inventaire	N° du Reg. 1078
	Carton N° _____
	Liasse N° _____
	Pièce N° _____

Dressé par l'Agent-Voyer d'arrondissement soussigné.

A Reims, le 17 Décembre 1888.

Signé: Michaut.

Vu et présenté par l'Agent-Voyer en chef soussigné.

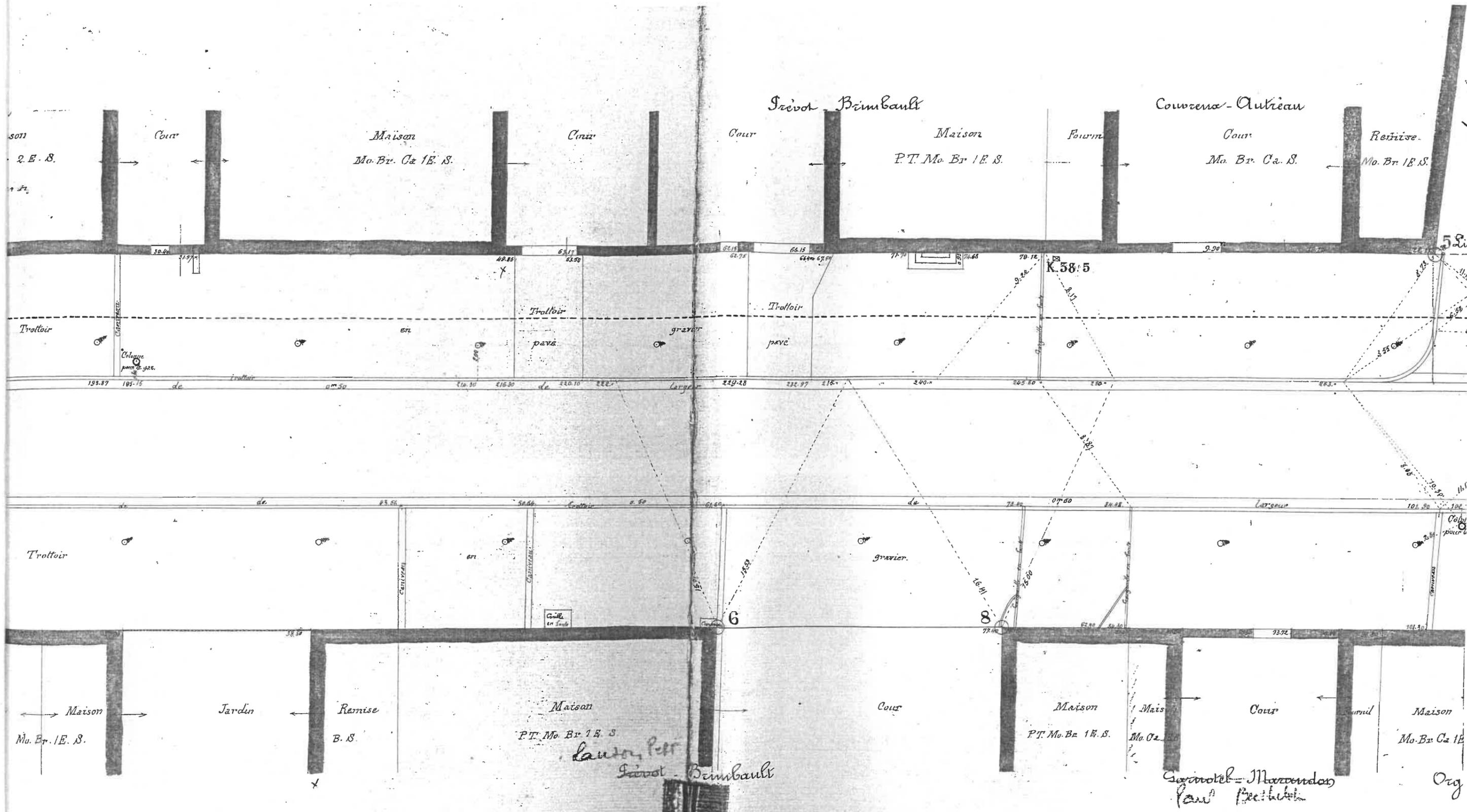
A Châlons, le 18 Décembre 1888.

Signé: E. Henry.

Approuvé par la Commission départementale  
le 29 Janvier 1890.

Pour copie conforme  
L'Ingénieur-voier d'arrondissement,

Michaut



partant du repère 4 passant par les façades des maisons situées entre  
 rue Prévoit - Brimbault et aboutissant au repère 6, angle (côté de  
 maison dudit propriétaire.

Alignement partant du repère 6 et aboutissant  
 au repère 8, angle (côté de Fismes) de la 2<sup>e</sup> maison  
 Prévoit - Brimbault.